

Aucune brutalité et/ou insulte ne seront tolérées

organisation des sanctions

Pour des débordements minimes mais répétés, un **avertissement** permettra de sensibiliser l'enfant.

Au bout de **trois avertissements**, le directeur verra l'enfant afin de l'amener vers une attitude plus positive. Il organisera avec l'enfant, sur une période donnée, un petit travail d'intérêt général tel que (il s'agit d'exemples non exhaustifs) :

- Pour les plus grands, aider au service des plus jeunes
- Aider à ranger la salle en fin d'animation
- Autre



Si le **comportement ne change pas**, nous inviterons **les parents** à venir échanger avec leur enfant et le directeur pour convenir d'une suite à donner et ainsi le sensibiliser à la nécessité de modifier sa conduite.

Pour une **faute grave** comme une brutalité, la sanction sera plus lourde, **les parents** en seront informés **immédiatement**.



Ceci est un règlement interne aux Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles de Gourdon (ALAE). Il est évident que le rôle de l'équipe éducative ne consiste pas à la promotion de la punition. Pour autant, une sanction prend tout son sens dès lors que l'harmonie des temps périscolaires est menacée par des comportements inadéquats à l'avis de l'équipe éducatrice.

